

Affiché au
GRAND CAHORS le :

Délibération n° 42

16 AVR. 2019



AR PREFECTURE

046-200023737-20190328-42_28_03_2019-DE
Reçu le 09/04/2019

Séance du 28 mars 2019 à 19 heures

Le vingt-huit mars deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune du Montat, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (44)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors) Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. PEYRUS Guy (Cieurac), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels),

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. TREIL Jean (Douelle), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. CORMANE Jean-Pierre (Lamagdelaine),

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (24)

Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme BOUIX Catherine (Cahors - procuration donnée à M. MUNTE), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors - procuration donnée à M. COLIN), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies - procuration donnée à M. TILLOU), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille).

Procurations : 6

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20190328-42_28_03_2019-DE
Reçu le 09/04/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction de la coordination technique des évènements culturels et festifs.

Objet : Lot Of Saveurs 2019 – Partenariats packs et signature des conventions.

A été adopté à l'unanimité

16 AVR. 2019



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 28 mars 2019
Rapporteur : Serge MUNTE

Direction de la coordination technique des évènements culturels et festifs.

Objet : Lot Of Saveurs 2019 – Partenariats packs et signature des conventions.

Mesdames, Messieurs,

Le festival Lot of Saveurs poursuit sa route et fêtera son **10ème** anniversaire lors de l'édition 2019. La gastronomie lotoise sera à nouveau mise à l'honneur, à travers des produits locaux et plus particulièrement la truffe.

Depuis plusieurs années, un travail partenarial est engagé auprès d'entreprises locales et nationales afin d'augmenter les recettes du festival.

Dans ce cadre, le Grand Cahors signe des conventions de partenariats avec des entreprises selon une tarification sous forme de packs :

PACK 1 étoile

- Logo de l'entreprise présent sur le panneau dédié aux sponsors durant le festival.
- 2 invitations pour le banquet « *La Grand Tablee* » du 6 juillet.

800 € net de taxes

PACK 2 étoiles

- Logo de l'entreprise présent sur les supports de communication suivants :
Programme et dossier de presse
- Un encart de présentation sur le site web du festival (*5 lignes*)
- Logo de l'entreprise présent sur le panneau dédié aux sponsors durant le festival.
- 4 invitations pour le banquet « *La Grand Tablee* » du 6 juillet

1 500 € net de taxes

PACK 3 étoiles

- Logo de l'entreprise présent sur tous les supports de communication
- Un encart de présentation sur le site web du festival (*10 lignes*)
- Une publication Facebook présentant le partenaire
- Logo de l'entreprise présent sur le panneau dédié aux sponsors durant le festival
- 6 invitations pour le banquet « *La Grand Tablee* » du 6 juillet et 2 invitations pour le cocktail des chefs
- Présence à la déambulation lors de l'inauguration

2 500 € net de taxes

Affiché au
GRAND CAHORS le :

16 AVR. 2019

AR PREFECTURE

046-200023737-20190328-42_28_03_2019-DE
Regu le 03/04/2019

PACK VIP

- Logo de l'entreprise présent sur tous les supports de communication
 - Un encart de présentation sur le site web du festival (20 lignes)
 - Une publication Facebook présentant le partenaire
 - Votre logo présent sur le panneau dédié aux sponsors durant le festival ainsi que sur le stand de votre choix
 - 6 invitations pour le banquet « *La Grand Tablee* » du 6 juillet et 4 invitations pour le cocktail des chefs
 - Mention spéciale lors des interventions publiques par l'animateur du festival.
 - Séjour du partenaire (*repas et nuitées*) pris en charge par le festival
 - Parcours découverte du vignoble personnalisé (*hors programme général dédié aux partenaires*) avec visite du vignoble, dégustations.
 - Mise à disposition d'un espace dédié à votre marque dans le festival
 - Présence à la déambulation lors de l'inauguration
- A partir de 5 000 € net de taxes**

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'adopter les tarifs définis des différents packs ;
- b- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSOUZE-FAURE

